

ASSURANCE AUTOMOBILE

Vers une augmentation de 50 % ?

Les assureurs, représentés par l'Union des assureurs et réassureurs (UAR), demandent une augmentation de 50% du niveau de la prime d'assurances automobiles obligatoires responsabilité civile (RC).

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Une demande d'augmentation, directe ou progressive, soumise néanmoins à l'aval de l'Autorité de régulation des assurances, placée auprès du ministère des Finances. En fait, la prime moyenne de l'assurance automobile est de 1200 dinars par an, soit 12 euros, un niveau jugé «dérisoire» par le président de l'UAR, Amara Latrous. Egalement Pdg de la compagnie publique la SAA, celui-ci, qui était l'hôte hier au siège du Conseil national des assurances (CNA) d'une rencontre médiatique, a précisé que l'UAR demande aux pouvoirs publics d'examiner la possibilité de rétablir le déséquilibre constaté dans la branche RC de l'assurance

redresser ce déséquilibre, rien n'a abouti, a affirmé Amara Latrous. Pour ce dernier, l'idée selon laquelle les compagnies d'assurance peuvent compenser ce déficit grâce aux gains générés par les autres branches dont l'assurance dommage, est inacceptable et la situation devient intenable. Estimant que la fraude à l'assurance automobile prend de l'ampleur, le P-dg de la SAA a appelé à diminuer les tentatives d'esroquerie dans cette branche et a invité les autres opérateurs à adhérer à l'Agence de lutte contre la fraude à l'assurance, impulsée par les trois compagnies publiques. En exprimant par ailleurs la volonté des assureurs de promouvoir une concurrence loyale et parfaite entre tous les opérateurs, «non par une baisse abusive et inconsidérée des tarifs».

Certes, l'Algérie occupe la seconde place au niveau maghrébin en termes de valeur de la prime. En effet, cette prime par véhicule valait en 2006 en moyenne 83 dollars en Algérie alors qu'elle représentait 71 dollars au Maroc et 194 dollars en Tunisie. Soit un niveau de tarification bien plus faible et une garantie de 30% maximum en Algérie contre 70% au Maroc.

Ceci pour des branches d'assurance automobile respectivement de l'ordre de 262 millions de dollars, 136 millions de dollars et 226 millions de dollars et des parcs roulants respectifs de 3,2 millions, 1,9 et 1,2 million de véhicules. Et ce au-delà de la différence de pouvoirs d'achat et des structures

de production de l'assurance générale entre les trois pays (de l'ordre de 580 millions de dollars en Algérie, 940 millions de dollars au Maroc et 519 millions de dollars pour la Tunisie).

Un stock de 500 000 dossiers sinistres automobiles non réglés

Nonobstant également la différence de parité de change (monnaies des trois pays - dollar), le représentant de l'UAR faisant remarquer que l'UAR est loin par rapport à ses voisins en monnaie nationale même si, selon le secrétaire permanent du CNA, Abdelmajid Messaoudi, le déficit de la branche automobile s'aggrave en Tunisie. D'autant que les compagnies d'assurance nationales sont régies par des règles prudentielles et sont tenues de placer leur argent en bons du Trésor, avec des niveaux de garantie exceptionnelle et qu'en termes de marge de solvabilité, le niveau de couverture est supérieur de 4 à 5 fois au niveau requis par l'Autorité de régulation.

En fait, le président de l'UAR a précisé que pour 500 000 déclarations d'accidents, les assureurs réglent durant l'exercice quelque 550 000 dossiers de sinistres dont 50 000 dossiers faisant partie du stock de dossiers non réglés. Un stock de l'ordre de 500 000 dossiers non réglés par toutes les compagnies d'assurance depuis le début de leurs activités, la tendance étant à la baisse. Cela, dans le contexte d'une croissance annuelle du marché de l'assurance en Algérie, en évolution accrue et positive, de

l'ordre de 12,5% à la fin du troisième trimestre 2006. Cela même si au niveau international environ 3500 milliards de dollars sont collectés sous la forme de primes d'assurance et que le taux de pénétration de l'assurance (rapport entre la production et le PIB) soit très très faible en Algérie (0,56% en 2005 contre 2,86% au Maroc et 2,10% pour la Tunisie). Ainsi, selon le secrétaire permanent du CNA, il reste nombre d'efforts à déployer et un retard à

ratrapper de manière effective en vue d'améliorer la progression du secteur et en termes de meilleure couverture de la matière assurable (véhicules, personnes, patrimoine immobilier et industriel...).

En espérant d'arriver à ce que la croissance de l'assurance soit de même niveau en termes de valeurs que la croissance des hydrocarbures qui tire la croissance économique. Un vœu encore pieux.

C. B.

UAR

Un nouveau statut et une stratégie en vue

Les décrets d'application de la nouvelle loi relative aux assurances sont en cours d'examen au niveau des différents ministères selon le président de l'UAR, Amara Latrous. Nommé récemment à la tête de cette union, ce dernier a indiqué que l'UAR s'est dotée et d'une organisation institutionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de son statut et de son règlement intérieur, et d'une stratégie pour 2007, ciblant la réalisation d'objectifs et d'actions prioritaires, en vue de favoriser l'émergence d'une logique stratégique et de s'adapter à l'évolution de l'activité assurantielle. Ainsi, il est question de la création d'une délégation générale, de deux directions pivots (recherche et développement et direction technique, de la formation et de la communication), de trois départements (assurance dommage-RC et réassurance, assurance de personnes et communication, formation) ainsi que d'un bureau central de tarification et de plusieurs commissions statutaires permanentes. Signalant par ailleurs l'élection de membres du bureau du Club de la presse des assurances, auprès du CNA, ainsi que l'annonce de la tenue, le 15 mars prochain, au siège de cette instance consultative, de l'assemblée générale de l'Association nationale des assurés, ouverte à l'adhésion de toute personne physique qui le souhaite. En précisant que le CNA compte déjà une représentation des personnes morales (entreprises) par le biais de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci).

C. B.

PRODUCTION CUMULEE AU 30 SEPTEMBRE 2006

Un chiffre d'affaires de 34,6 milliards de dinars

Au 30 septembre 2006, le chiffre d'affaires du secteur des assurances a atteint la somme de 34,6 milliards de dinars (hors acceptation internationale de la Caisse centrale de réassurance, CCR) contre 30,8 milliards de dinars en 2005 à la même période, soit un taux d'accroissement de 12,3%.

Comparativement à l'année précédente, ce sont les branches Automobile, IARD, Assurances de personnes et Crédit qui réalisent les meilleures performances avec des taux de croissance respectifs de 10,5%, 16,1%, 22% et 135,8%. La branche Transport arrive en dernière position avec une augmentation de 4,4%. La branche des risques agricoles qui a connu une forte chute durant le troisième trimestre, se retrouve en régression (-28,6%), ce qui laisse présager, sauf redressement exceptionnel au dernier trimestre, un taux d'évolution négatif à la fin de l'exercice 2006. Cela étant, nous reviendrons ultérieurement sur la conjoncture globale du marché des assurances durant les trois premiers trimestres de l'année dernière. En signalant toutefois que le CNA ne dispose pas d'informations relatives à l'assurance obligatoire Catastrophes naturelles CAT-NAT pour cette période, en raison de la difficulté, selon Abdelmajid Messaoudi, de collationner toutes les données. Ceci tout en précisant qu'un programme d'appui a été initié par l'Union européenne en vue de permettre aux acteurs d'offrir des produits intéressants. Cela même si la tendance semble ne pas être très favorable en matière d'assurance CAT-NAT, avec une évolution du niveau des primes similaire à celle pour la période 2005-2006.

C. B.

ALIMENTATION EN GAZ DE VILLE DES QUARTIERS D'ALGER

Addou promet un raccordement total à la fin 2007

«Tous les quartiers d'Alger seront raccordés au gaz de ville avant la fin de cette année 2007», c'est ce qu'a déclaré le wali Mohamed Kébir Addou en marge d'une visite effectuée hier dans la capitale en compagnie du ministre délégué chargé de la Ville, Abderrachid Boukerzaza. Cette sortie ayant conduit les deux responsables sur plusieurs sites dont La Casbah d'Alger et le parc Tifartit intervient à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la ville placée cette année sous le thème «La ville durable, notre avenir». Reghaia, Bentalha, Zéralda, Dérghana, Bouchaoui et Boudouaou sont quelques quartiers de la capitale qui attendent et ce, depuis de nombreuses années, d'être raccordés au réseau de gaz de ville. Mais la déclaration du wali d'Alger marquera-t-elle la fin du calvaire pour les habitants de ces quartiers ? Pas forcément, vu que des engagements allant dans ce sens ont déjà été faits par les différents responsables qui se sont succédé aux affaires des circonscriptions administratives dont dépendent ces quartiers et qui, malheureusement, n'ont pas été honorés. Il est à rappeler que lors de la session d'automne de l'Assemblée populaire nationale (APN) tenue en septembre dernier, le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khellil, a déclaré que 52 000 foyers dans la wilaya d'Alger seront raccordés au réseau de gaz de ville à la fin 2009.

Lotfi M.

STRATEGIE INDUSTRIELLE DE TEMMAR

Le CNC pour la promotion des PME a son mot à dire

A quelques jours de la tenue des assises nationales sur la "stratégie et politiques de relance industrielle" qui auront lieu les 26, 27 et 28 du mois en cours, le président du Conseil national consultatif pour la promotion de la PME (CNC), Zaim Ben Sassi, a précisé que le conseil, en tant que partenaire, a son mot à dire bien qu'il ne soit pas saisi officiellement. Le document présenté par Abdelhamid Temmar constitue une théorie qu'il faudrait ramener à la réalité selon le président du CNC.

Ilhem B. Tir -Alger (Le Soir) - La stratégie industrielle proposée par le ministre des participations, Abdelhamid Temmar, pour la relance du secteur industriel sera débattue et enrichie pendant trois jours par les patrons, les syndicats, les universitaires et le Conseil national consultatif pour la promotion des PME.

Ce dernier, bien qu'il ne soit pas invité, a décidé de s'impliquer en soumettant nombre de réflexions au ministre.

Le président du CNC a souligné lors de son passage au Forum d'El Moudjahid hier, à propos du document de Temmar que «c'est un document digeste qui a le mérite d'exister et nous allons le sou-

tenir et suivre son évolution». M. Ben Sassi a qualifié la manifestation du patronat de légitime quand il s'est trouvé écarté de l'élaboration de la stratégie.

Cependant, il considère que le conseil qu'il préside est un acteur incontournable qu'il faudrait impliquer dans toute décision.

Quant aux remarques relatives au rapport sur la stratégie et les politiques de relance industrielle, elles étaient nombreuses et portent sur la sous-traitance nationale et l'investissement direct, une nouvelle économie fondée sur la communication et les réseaux de savoir, la préférence nationale et l'industrialisation avec les incertitudes y afférentes.

Par ailleurs, la mise à niveau des PME doit se traduire par l'élaboration de stratégies collectives, c'est-à-dire la recombinaison du tissu industriel par le regroupement d'entreprises par filière industrielle avec une taille critique, un avantage concurrentiel, une compétitivité améliorée et un effet d'entraînement sur les autres PME.

Le CNC propose, en fait, la mise en place d'une instance nationale de coordination des actions de mise à niveau qui serait chargée entre autres de constituer des référentiels sur les standards internationaux et de réléchir et définir les conditions d'exécution des actions entreprises.

I. T.

CHAMP GAZIER DE LEDJMET (BASSIN DE BERKINE)

L'Alnaft agréé le plan de l'Association Sonatrach - Calgary

L'Association Sonatrach - First Calgary Petroleum Ltd (FCP) annonce, dans un communiqué rendu public hier, l'accord d'approbation par l'Agence Alnaft du plan de développement du champ Menzel Ledjmet - Est (bloc 405 B), situé dans le bassin de Berkine.

Ce plan comprend la construction d'une usine de traitement (CPF), d'un réseau de collecte ainsi que des canalisations d'évacuation. Il prévoit un niveau de production de gaz brut de l'ordre de 250 millions feet cubes par jour avec l'extension de la capacité de l'usine à 400 millions de feet cubes par jour de gaz brut pour prendre en charge les éventuelles découvertes de la zone ouest. Les

réserves contractuelles du champ de MLE devant être mises en valeur et récupérées totalisent 1,3 trillion feet cubes d'équivalent gaz (environ 230 millions de barils équivalent pétrole).

Le coût global estimatif brut du développement du champ MLE, compte tenu de la capacité additionnelle des installations de traitement et de l'extension du réseau de collecte de gaz, s'élève à environ 1,3 milliard de dollars pour le scénario de production de 400 millions feet cubes de gaz brut par jour.

Ces frais de développement seront engagés au cours de la période allant de 2007 à 2009 et supportés à hauteur de 75% pour FCP et de 25% par Sonatrach.

Le communiqué signale également que le contrat relatif aux travaux initiaux de conception et d'ingénierie a récemment fait l'objet d'un appel d'offres et devrait être octroyé durant le 1er trimestre 2007. Il est également prévu qu'un appel d'offres du contrat EPC (ingénierie, approvisionnement et construction) sera lancé et attribué en 2007.

En rappelant que Sonatrach et FCP ont récemment signé un accord pour la commercialisation du gaz aux termes duquel Sonatrach commercialisera la totalité de la production de gaz naturel provenant du périmètre 405 B pour le compte de l'association.

C. B.